

Arrêté portant recevabilité des candidatures à l'élection du Président ou de la Présidente de Toulouse INP

La Présidente de l'Institut National Polytechnique de Toulouse,

Vu le code de l'éducation et notamment l'article L712-2 ;

Vu les statuts de l'Institut National Polytechnique de Toulouse et notamment l'article 17 ;

Vu l'arrêté portant appel à candidatures et organisation de l'élection du Président ou de la Présidente de Toulouse INP en date du 4 juin 2024 ;

Vu la candidature de Mme Dominique POQUILLON, reçue dans les délais impartis,

ARRÊTE

Article 1 : Objet

Le conseil d'administration se réunira pour l'élection du Président ou de la Présidente de Toulouse INP le **mardi 2 juillet 2024 à 8h30** – Amphithéâtre Sophie Germain de la Prépa t² - 6, Allée Émile Monso 31029 Toulouse.

La candidature de Mme Dominique POQUILLON est déclarée recevable.

Article 2 : Exécution

Le Directeur Général des Services de Toulouse INP est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est transmis à la Rectrice de région académique Occitanie, chancelière des universités. Il est affiché dans le bâtiment de la Présidence et fait l'objet d'une publicité sur le site Internet dédié aux élections (<https://elections.inp-toulouse.fr/fr/candidatures/candidatures-a-la-presidence.html>).

Toulouse, le 21 juin 2024

Le Directeur Général des Services,

Olivier GLÉNAT